

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
MAGHREBIA DYNAMIQUE EXERCICE CLOS AU 31/12/2009**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009.

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2009 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 2 648 396 D et une valeur liquidative égale à 2^D,019 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » arrêtée au 31 Décembre 2009, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers. -

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Le commissaire aux comptes : Kalthoum BOUGUERRA
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2009
(Exprimé en dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2009	31/12/2008
AC 1-Portefeuille-titres		2 131 375,248	1 275 057,314
a-Actions, valeurs assimilées et droit rattachées	1	1 949 989,092	1 202 509,291
b-Obligation et valeurs assimilées	2	181 386,156	72 548,023
c-Autres valeurs			
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		528 073,258	335 847,483
a-Placements monétaires		6 233,342	4 097,772
b-Disponibilités	3	521 839,916	331 749,711
AC 3- Créances d'exploitation		238,082	-
AC 4 -Autres actifs			
TOTAL ACTIF		2 659 686,588	1 610 904,797
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	4	11 290,342	8 214,776
P A 2 -Autres créditeurs divers			
TOTAL PASSIF		11 290,342	8 214,776
CP 1-Capital	5	2 611 139,651	1 566 206,540
CP 2- Sommes distribuables		37 256,595	36 483,481
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs			
b-Sommes distribuables de l'exercices	6	37 256,595	36 483,481
ACTIF NET		2 648 396,246	1 602 690,021
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 659 686,588	1 610 904,797

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2009 au 31/12/2009
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	7	55 865,641	34 701,761
a-Dividendes		48 957,450	30 400,010
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 908,191	4 301,751
c-Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2- Revenus Placements monétaires	8	15 050,506	12 290,407
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		70 916,147	46 992,168
CH 1 - Charges de gestion des placements	9	33 080,046	19 500,049
REVENU NET DES PLACEMENTS		37 836,101	27 492,119
PR 3 - Autres produits		-	-
CH 2- Autres charges	10	4 718,434	2 766,489
RESULTAT D'EXPLOITATION		33 117,667	24 725,630
PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation		4 138,928	11 757,851
SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		37 256,595	36 483,481
PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation(annulation)		-4 138,928	- 11 757,851
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		557 182,362	19 581,245
Variation des +/- valeurs réalisées sur cession de titres		- 12 131,972	4 774,740
Frais de négociation des titres		1 116,756	1 580,764
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		577 051,301	47 500,851

ETAT DE VARIATION DE L'actif net
période du : 01/01/2008 au 31/12/2009
(Exprimé en dinar Tunisien)

	01/01/2009	01/01/2008
	31/12/2009	31/12/2008
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	577 051,301	47 500,851
a-Résultat d'exploitation	33 117,667	24 725,630
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	557 182,362	19 581,245
c-Variation des +/- values réalisées sur cession de titres	- 12 131,972	4 774,740
d-Frais de négociation de titres	- 1 116,756	1 580,764
<u>AN 2 - Distribution de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 -Transactions sur le capital</u>	468 654,924	835 068,207
a-Souscriptions	754 107,887	899 192,690
Capital	420 793,277	722 866,772
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	323 269,295	158 905,681
Régularisation des sommes distribuables	10 045,315	17 420,237
Droits d'entrée	-	-
b-Rachats	- 285 452,963	- 64 124,483
Capital	- 156 406,563	- 50 359,753
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 124 221,593	- 12 515,690
Régularisation des sommes distribuables	- 4 824,807	- 1 249,040
Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 045 706,225	882 569,058
<u>AN 4- Actif net</u>		
a- en début d'exercice	1 602 690,021	720 120,963
b- en fin d'exercice	2 648 396,246	1 602 690,021
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	1 047 126,026	513 754,275
b- en fin d'exercice	1 311 512,740	1 047 126,026
VALEUR LIQUIDATIVE	2,019	1,531
AN 6- TAUX DE RENDEMENT	31,9%	9,2%

Notes aux états financiers
Relatifs a l'exercice
Clos LE 31 DECEMBRE 2009

I. Présentation du Fonds Commun de Placement MAGHREBIA DYNAMIQUE :

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N° 09-2005. Le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005. Sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées. Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE a été initialement destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte assurances maghrébia. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds.

1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,

- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. Présentation du système comptable :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est tenue à partir du 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE – SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. Exercice social :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. Unité monétaire :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinars Tunisiens.

5. Principes comptables appliqués :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

*Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

*Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

*Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

5.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

* Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

* La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

* La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

5.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de bons de trésor assimilables.

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

5.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant

que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. Notes sur les éléments du bilan et de l'état des résultats**1. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions	Quantité	Prix de Revient	P.R.U.	Cours au 31/12/2009	Valeur Boursière au 31/12/2009	% Actif net
ADWYA	3708	10 212,895	2,754	8,406	31 169,448	1,18%
AMEN BANK NV	1026	51 029,376	49,736	51,400	52 736,400	1,99%
UIB	8735	111 395,590	12,753	18,310	159 937,850	6,04%
TUNISAIR	1700	3 977,000	2,339	2,486	4 226,200	0,16%
TUNINVEST	523	5 296,500	10,127	11,631	6 083,013	0,23%
TPR	6687	29 114,611	4,354	5,601	37 453,887	1,41%
TL NS 2009	680	13 865,472	20,684	23,940	16 279,200	0,61%
TL	3944	81 568,237	20,682	25,135	99 132,440	3,74%
SIMPAR	4860	119 867,720	24,664	37,398	181 754,280	6,86%
ARTES	15557	157 430,132	10,120	12,084	187 990,788	7,10%
ASSAD	875	7 059,000	8,067	12,459	10 901,625	0,41%
ATB	15960	64 186,896	4,022	8,004	127 743,840	4,82%
ATL	1631	6 031,010	3,698	5,319	8 675,289	0,33%
ATTIJARI BANK	3585	27 829,270	7,763	21,469	76 966,365	2,91%
BH	4540	96 410,980	21,236	27,564	125 140,560	4,73%
BNA	1738	15 464,700	8,898	11,388	19 792,344	0,75%
BNA NS 2009	12500	67 190,000	5,375	8,120	101 500,000	3,83%
BT	1006	63 548,032	63,169	96,950	97 531,700	3,68%
CIL	200	4 712,000	23,560	28,462	5 692,400	0,21%
ESSOUKNA	1574	7 168,958	4,555	5,383	8 472,842	0,32%
GIF	6864	17 539,171	2,555	7,114	48 830,496	1,84%
MONOPRIX	935	61 654,007	65,940	232,586	217 467,910	8,21%
PGH	12405	73 289,750	5,908	7,001	86 847,405	3,28%
SFBT	14462	165 656,753	11,455	12,425	179 690,350	6,78%
Total actions		1 261 498,060			1 892 016,632	71,44%
OPCVM						
TUNISO EMIRATIE SICA	150	15 206,100	101,374	103,057	15 458,550	0,58%
SICAV TRESOR	350	36 468,600	104,196	104,369	36 529,150	1,38%
Total OPCVM		51 674,700			51 987,700	1,96%
Droits						
AMEN BANK DA 2009	1036	4 084,144	3,942	4,170	4 320,120	0,16%
TL DA 2009/2	4624	1 398,896	0,304	0,360	1 664,640	0,06%
Total droits		5 483,040			5 984,760	0,23%
TOTAL		1 318 655,800			1 949 989,092	

2. Obligations et valeurs assimilées :

Emprunts d'etat	Quantité	Prix de Revient	P.R.U.	Cours	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	15	14 888,850	992,590	99,259	15 274,987	0,58%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	15	15 256,950	1 017,130	101,713	16 007,196	0,60%
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	40	40 000,000	1 000,000	100,000	41 265,754	1,56%
BTA 5.5% MARS 2019	100	105 270,000	1 052,700	105,270	108 838,219	4,11%
Total		175 415,800			181 386,156	6,85%

3. Disponibilités

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2009 à 521 839,916 DT, soit 19,52 % de l'actif net.

4. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 11 290,342 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Gestionnaire	8 063,960
Dépositaire	1 477,553
Conseil du marché financier (CMF)	250,469
CAC	1 398,650
Publication	99,710
Total	11 290,342

5. Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2009 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2008

Montant	1 566 206,540
Nombre de parts	1 047 126,026

Souscriptions réalisées

Montant	420 793,277
Nombre de parts émises	420 793,277

Rachats effectués

Montant	156 406,563
Nombre de parts rachetées	156 406,563

Capital au 31-12-2009

Montant ⁽²⁾	1 830 593,254
Nombre de parts ⁽¹⁾	1 311 512,740

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte du résultat non disponible de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 2 611 139,651 détaillé comme suit :

(2)	1 830 593,254
Résultat 2008 capitalisé	36 483,481
Régularisation du résultat 2008 capitalisé	1 081,580
Variation des différences d'estimation	557 182,362
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-12 131,972
Régularisation des sommes non distribuables	199 047,702
Frais de négociation	-1 116,756
Capital au 31/12/2009	2 611 139,651

6. Sommes distribuables de l'exercice :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées étant donné que FCP Maghrébia DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste se détaille au 31 Décembre 2009 ainsi :

Désignation	Montant
Résultats distribuables	33 117,667
Régularisation	4 138,928
TOTAL	37 256,595

7. les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille - titres totalisent 55 865,641 DT au 31 / 12 / 2009 contre 34 701,761 DT au 31/12/2008 et se détaillent ainsi :

	31/12/2009	31/12/2008
Dividendes		
des actions admises à la cote	46 602,350	29 695,310
des titres OPCVM	2 355,100	704,700
Revenus des obligations		
Intérêts sur BTA	6 908,191	4 301,751
TOTAL	55 865 ,641	34 701 ,761

8. Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 15 050,506 DT contre 12 290,407 DT au 31 Décembre 2008 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

9. Charges de gestion de placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève à 33 080,046 DT, se détaillant comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
Rémunération du gestionnaire	27 385,617	16 061,591
Rémunération du dépositaire	5 694,429	3 438,458
TOTAL	33 080,046	19 500,049

10. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à 4 718,434 DT se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Redevance CMF	2 115,248	1 240,410
Honoraire CAC	2 500,250	1 424,000
Publicité et publication	100,010	100,000
Commissions bancaires	2,926	2,079
TOTAL	4 718,434	2 766,489

III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :

1. Avec le Gestionnaire du fonds

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE moyennant une commission de gestion de 1,1 % calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

2. Avec le Dépositaire du fonds

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.